GUEUX

Flash Info – Juin 2021

SPECIAL ELECTIONS DEPARTEMENTALES - REGIONALES

Les dimanches 20 et 27 juin, se dérouleront les élections qui détermineront la composition des nouvelles assemblées Département de la Marne et de la Région Grand Est.
Nous vous proposons ce tour d'horizon reprenant quelques informations relatives aux deux collectivités.

❑ LE DEPARTEMENT DE LA MARNE

- Est découpé en 23 cantons, à raison d'un binôme composé d'une femme et d'un homme. Le bulletin de vote comporte les noms des deux candidats et leurs remplaçants respectifs.
- Au total 46 conseillers départementaux siègeront à l'Assemblée départementale installée à Châlons-en-Champagne.
- La commune de Gueux appartient au canton de Fismes-Montagne de Reims.

Les grands champs de compétences départementales

- **Solidarité** : les actions en direction de la Famille, des Jeunes, des Personnes Agées, des Personnes en situation de handicap sont au cœur des missions du Département qui accompagne également les personnes dans le cadre d'un besoin d'insertion sociale et professionnelle.
- **Routes départementales** : l'entretien et la modernisation du réseau routier départemental permettent aux usagers de circuler en toute sécurité. Dans la Marne : 4200 km de routes.
- **Collèges** : construction, rénovation, entretien et équipement sont les axes d'intervention du Département. Dans la Marne : 47 collèges.
- **Développement local et aide aux communes**
- **Autres :** tourisme, culture, sport
- **Budget 2021 : 529,5 millions d'Euros** (dont 60% dédiés à la Solidarité).

❑ LA REGION GRAND EST

- Est composée des trois « anciennes » régions, Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, regroupant 9 départements.
- 169 élus siègent, à Strasbourg, au sein de l'Assemblée régionale dont 38 pour l'ex-Champagne-Ardenne et 19 pour la Marne.

Les grands champs de compétences régionales

- **Développement économique** et aides aux entreprises -
- **Lycées** : rénovation, modernisation équipement informatique des établissements. En Région Grand Est : 353 lycées
- **Transports - mobilité**: la Région assure l'organisation des Transports Express Régionaux (TER-1700 trains) et les transports collectifs routiers scolaires (235 000 élèves) et interurbains
- **Formation professionnelle** avec mise en adéquation de l'offre de formation et les besoins des entreprises.
- **Autres :** relations internationales et transfrontalières, enseignement supérieur et recherche, sport, culture, jeunesse ….
- **Budget 2021** : **3 400 millions d'Euros** (près de 30% dédiés aux transports et à la mobilité)

Sur les sites internet de chacune de ces deux Collectivités, vous retrouverez l'intégralité de leur organisation et de leurs compétences respectives : www.marne.fr et www.grandest.fr

Toutes les mesures de sécurité sanitaire seront rassemblées pour vous permettre de voter dans les meilleures conditions. Un sens de circulation est prévu et les personnes âgées ou en situation de handicap auront un accès prioritaire.
En cas d'absence, il vous est toujours possible de participer à ces scrutins de proximité, en donnant procuration à une personne demeurant dans la commune. Ce document est disponible à la Gendarmerie ou téléchargeable sur le site www.maprocuration.gouv.fr

❑ INFORMATIONS DIVERSES

- **Pôle commercial** : les cellules sont désormais en cours de construction. Le petit supermarché du Groupe Carrefour ouvrira ses portes au début du mois de septembre.
- **Avenue de Reims** : les travaux de voirie sont en cours. Les trottoirs et accès aux pavillons se poursuivent. La couche de roulement est prévue fin août. Nous vous remercions de bien vouloir emprunter la déviation mise en place par l'Avenue de la Gare et le CD 26.
  IMPORTANT : les riverains de l'Avenue de Reims, souhaitant être reliés au réseau GRDF en vue d'avoir accès à une alimentation en gaz, sont priés de se faire connaître avant le 14 juillet, auprès de GRDF ou de la Mairie. Les riverains dont les habitations ne seraient pas reliées au réseau d'assainissement sont priés de se faire connaître auprès de la Mairie, au cas où des interventions seraient à prévoir avant de refaire la chaussée.
- **Terrains de football** : les travaux se poursuivent et l'ensemencement du terrain enherbé est imminent.
- **Restructuration de la Salle Multi-activités** : la consultation pour la réalisation des travaux a été lancée. L'objectif de ces travaux est de permettre une meilleure répartition des salles en rez-de-jardin de l'ex Maison des Sports pour accueillir les musiciens d'Intermezzo et les membres d'autres associations. Une isolation par l'extérieur du bâtiment est également inscrite au programme.
- **Pôle scolaire** : la rénovation de l'école maternelle, l'extension pour l'accueil du Périscolaire (Caisse des Ecoles), l'isolation de l'ensemble des bâtiments scolaires, par l'extérieur sont à l'étude.
- **Lotissement Moulin à Vent** : la maîtrise d'œuvre a été attribuée à la Société SLG Paysage. Les plans seront présentés en Conseil municipal prochainement. Le coût du terrain ne devrait pas excéder 240 €/m².

Et n'oublions pas, à l'aube de la période estivale, les consignes de jardinage ci-dessous :

- Les travaux de jardinage doivent être réalisés dans les créneaux horaires suivants : **de 9h à 12h et de 14h à 19h30 les jours ouvrables, de 9h à 12h et de 14h30 à 19h le samedi et de 10h à 12h le dimanche et jours fériés**.
- **L'entretien des trottoirs et des caniveaux** vous incombe, propriétaires et locataires riverains de la voie publique. Vous êtes tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux en toute saison sur toute la largeur, au droit de vos façades (balayage, démoussage, désherbage, **sans produits phytosanitaires,** si possible). Dans les rues, où il n'y a ni trottoir ni caniveau, les riverains sont tenus au même entretien jusqu'à 1.40 mètres de leur façade.
- Le **brûlage à l'air libre** des déchets de jardin et autres, est **interdit** (cf Code de l'Environnement et le Règlement Sanitaire Départemental de la Marne).
- **Un dernier rappel : les chiens doivent être tenus en laisse** sur l'ensemble du territoire de la commune. Des distributeurs de sacs sont à votre disposition pour le ramassage des déjections.

Bel été à tous !!!

N'hésitez pas à vous rendre sur le site de la commune (www.gueux.fr) pour retrouver l'intégralité des comptes rendus des réunions de Conseils municipaux et autres informations. Abonnez-vous !